



**Comité européen
des régions**

DÉCLARATION DE MISSION

Le Comité des régions est l'assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de l'Union européenne.

Nous sommes une assemblée politique composée d'élus régionaux et locaux au service de l'intégration européenne.

De par notre légitimité politique, nous assurons la représentation institutionnelle de l'ensemble des territoires, régions, villes et communes de l'Union européenne.

Notre mission est d'impliquer les autorités régionales et locales dans le processus décisionnel européen et de favoriser ainsi une meilleure participation des citoyens.

Notre action politique est fondée sur la conviction que la coopération entre les niveaux européen, national, régional et local est indispensable pour construire une Union sans cesse plus étroite et solidaire entre les peuples d'Europe et relever les défis de la mondialisation.

Nous coopérons étroitement à cette fin avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et dans les États membres avec les institutions des différents niveaux de pouvoirs afin notamment de promouvoir la gouvernance à multiniveaux.

Nous votons des recommandations politiques sur les stratégies européennes et participons à l'élaboration de la législation communautaire.

Déjà en amont de leur conception, nous proposons des approches et des orientations politiques tirées de l'expérience et de l'expertise des autorités régionales et locales qui sont le plus souvent chargées de les mettre en œuvre.

Nous voulons que l'Europe «unie dans sa diversité» dans un monde globalisé puisse pleinement tirer profit de la diversité territoriale, culturelle et linguistique qui fait sa force et sa richesse et qui est gage d'identité pour ses citoyens.

Nous participons à l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté européenne ainsi qu'à la promotion de leurs valeurs et contribuons à la mise en œuvre des droits fondamentaux et à la protection des minorités.

Nous veillons au respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité afin que les décisions européennes soient prises et appliquées au plus près des citoyens et au niveau le plus adéquat.

Nous garantissons ainsi par notre action une plus grande efficacité et proximité dans la réalisation des politiques communes.

Nous œuvrons en faveur d'un développement harmonieux et durable dans l'ensemble des territoires.

Nous défendons ainsi, au nom des principes d'équité et de solidarité, les objectifs de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne.

Nous revendiquons l'autonomie des autorités régionales et locales et leur droit de disposer des ressources financières appropriées leur permettant d'exercer leurs responsabilités.

Nous promovons ainsi les principes et les mécanismes de bonne gouvernance et encourageons le processus de décentralisation.

Nous favorisons la coopération entre les autorités régionales et locales des États membres, mais aussi dans le cadre de la stratégie d'élargissement, de la politique de voisinage et de la politique de développement avec celles des pays candidats, des pays candidats potentiels, des États voisins et des États tiers.

Nous mettons en place des plateformes et des réseaux, organisons des forums afin de faciliter la coopération et l'échange d'expériences entre les régions, villes et communes et développons des partenariats avec leurs organisations représentatives.

Nous sommes les ambassadeurs de l'Europe dans les régions, villes et communes et leur porte-parole dans le débat européen.

Nous entretenons un dialogue direct avec nos concitoyens sur les réalisations de l'Europe et les défis à venir et contribuons à expliquer et à rendre compte de la mise en œuvre et de l'impact territorial des politiques communautaires.

Construisons l'Europe en partenariat!

Bruxelles, le 21 avril 2009